

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 mars 2012, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 10.

Sont présents :

Monsieur le maire étant absent, monsieur Roger Dion, maire suppléant, préside la séance.

et les conseillers :

	Daniel Blais
	Guyline Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Est absente :

Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Roger Dion, maire suppléant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2012-03-65

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 février 2012 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 29 février 2012 ;
8. Adoption de règlement ;
 - 8.1. Second projet de règlement no 230-2012 agrandissant la zone industrielle I-2, créant la zone récréative REC-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011 et 223-2011) ;
9. Demandes de soumissions ;
 - 9.1. Fournitures d'abat-poussière ;
 - 9.2. Balayage des chaussées ;
 - 9.3. Fauchage des abords de routes ;
 - 9.4. Rapiécage manuel et mécanisé ;
 - 9.5. Tonte du gazon, entretien et arrosage des fleurs ;
10. Inspection municipale ;
 - 10.1. Travaux à autoriser ;
 - 10.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
 - 10.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;

- 10.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
- 11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances ;
- 12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demandes du directeur ;
- 13. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 13.1. Demandes de dérogations mineures ;
 - 13.1.1. Monsieur Réjean Blais ;
 - 13.1.2. Madame Brigitte Labonté et monsieur Paul Fournier ;
 - 13.1.3. Monsieur Gaston Parent ;
- 14. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 14.1. Demandes d'autorisations ;
 - 14.1.1. Hydraulique St-Isidore inc. ;
 - 14.1.2. Grains L.T.I. inc. ;
- 15. Centre multifonctionnel ;
 - 15.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 15.1.1. Recommandations de paiement no 8 révisé ;
 - 15.2. Achat d'équipement - eau potable ;
- 16. Centre municipal ;
 - 16.1. Ancien local de la bibliothèque ;
 - 16.1.1. Acceptation - plans préliminaires ;
 - 16.1.2. Appel d'offres - travaux de réaménagement ;
- 17. Développement résidentiel ;
- 18. Développement industriel ;
 - 18.1. Promesse d'achat ;
 - 18.1.1. Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. ;
 - 18.1.2. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur ;
- 19. Station d'épuration ;
 - 19.1. Achat d'équipement ;
- 20. Fonds du Pacte rural 2012 ;
 - 20.1. Demandes de subventions ;
 - 20.1.1. Aménagement de l'ancien local de la bibliothèque ;
 - 20.1.2. Acquisition de terrain aux fins de parc ;
- 21. Divers ;
 - 21.1. Autres questions ;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2012-03-66

3.1. Séance ordinaire du 6 février 2012

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens questionnent relativement au coût d'acquisition des terrains et les promoteurs pour la phase 3 du développement résidentiel, le montant des rénovations et l'affichage des permis à la Maison des Jeunes et Expo, l'usage futur de la salle Amicale, la distance des puits pour le futur réseau d'aqueduc versus la

zone agricole ainsi que le délai pour la conformité des fosses septiques. Monsieur le maire suppléant fournit les explications pertinentes.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Roger Dion, maire suppléant, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2012-03-67

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie - déjeuner-conférence

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un (1) représentant municipal ou communautaire à assister au déjeuner-conférence portant sur un survol du programme Bâtiments d'Hydro-Québec et les nouveautés, qui se tiendra le 20 mars 2012 à Lévis, au coût de vingt-huit dollars et soixante-quatorze cents (28,74 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient :

- de procéder à l'étude d'un projet relatif à l'implantation d'un bâtiment secondaire sous forme de dôme sur le lot 4 373 514 ;
- de maintenir le statu quo concernant une tarification de deux (2) taxes d'ordures (résidence et commerce) sur le compte de taxes 2012 pour une propriété située sur le lot 3 029 050 ;
- d'informer Hydro-Québec qu'advenant un intérêt futur pour la municipalité d'acquérir la rue Place Gagné, leur projet d'implantation de ligne dans l'emprise de ladite rue ne nuira pas à l'acquisition, si cette dernière est conforme à la réglementation municipale ;
- de laisser toute latitude pour participer au forum régional sur l'alimentation, le consommateur et l'environnement organisé par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, le 23 mars 2012 à Sainte-Marie, au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$), taxes non applicables.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- dégustation de vin & fromages du député de Beauce-Nord, le 16 mars 2012 à Tring-Jonction ;
- adhésion à de nouvelles protections auprès de PMT Roy Assurances et Services Financiers ;
- appui financier au Groupe vocal L'Air du Temps ;
- contribution financière au Comité Hommages nos militaires Beaucerons ayant pour but de sauvegarder dans nos mémoires l'apport des militaires lors des différentes guerres ;
- journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques qui se tiendra le 14 mars 2012 à Québec ;
- commissions itinérantes traitant du développement durable qui se tiendront tout au long du mois de mars 2012 ;
- dépôt d'une candidature pour les prix du Mérite municipal.

2012-03-68

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

prélèvements nos 1310 à 1328 inclusivement (les prélèvements nos 1314 et 1316 sont annulés), chèques nos 8842 à 8915 inclusivement, (les chèques nos 8843, 8845, 8848, 8849 à 8852 et 8856 sont annulés) et les salaires, totalisant trois cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-quatre cents (382 621,84 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 29 FÉVRIER 2012

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 29 février 2012.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2012-03-69

8.1. Second projet de règlement no 230-2012 agrandissant la zone industrielle I-2, créant la zone récréative REC-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011 et 223-2011)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 230-2012 agrandissant la zone industrielle I-2, créant la zone récréative REC-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011 et 223-2011) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

9. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2012-03-70

9.1. Fournitures d'abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour la fourniture de calcium pour chemins à surface granulaire pour l'année 2012 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 28 mars 2012, à 14 h 30.

Adoptée

2012-03-71

9.2. Balayage des chaussées

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le balayage des chaussées pour l'année 2012 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 28 mars 2012, à 14 h 45.

Adoptée

2012-03-72 **9.3. Fauchage des abords de routes**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour les années 2012 et 2013 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 28 mars 2012, à 15 h 00.

Adoptée

2012-03-73 **9.4. Rapiéçage manuel et mécanisé**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage manuel pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2012 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour un montant de deux cent mille dollars (200 000,00 \$), taxes incluses, et ce, pour l'année 2012.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard :

- jeudi, le 29 mars 2012 à 14 h 30 (rapiéçage manuel)
- mardi, le 10 avril 2012 à 14 h 30 (rapiéçage mécanisé).

Adoptée

2012-03-74 **9.5. Tonte du gazon, entretien et arrosage des fleurs**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'année 2012 et pour les années 2012/2013/2014, par le biais du journal Entre-Nous, édition de mars 2012, pour les travaux suivants:

- tonte du gazon à la salle Amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent, au Centre municipal, au Centre multifonctionnel, au développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» et la rue des Merles, à la Maison des Jeunes et Expo ainsi qu'à la pancarte «Bienvenue» près de l'autoroute ;
- arrosage et entretien des fleurs au Centre municipal, plates-bandes et jardinières sur le territoire.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard lundi, le 26 mars 2012, 14 h 30.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

10.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

2012-03-75

10.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une proposition pour le grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire situés sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Gilles Audet Excavation inc. pour effectuer les travaux de grattage et de mise en forme des chemins à surface granulaire, pour la saison 2012, au taux horaire de cent trente-neuf dollars et douze cents (139,12 \$), incluant les taxes et le transport.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

10.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Le conseil prend acte du dépôt de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

10.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Le conseil prend acte du dépôt de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2012.

11.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2012.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

2012-03-76

12.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les achats et/ou les travaux suivants relativement au service en sécurité incendie :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

1 chargeur Kussmault pour camion autopompe 231 excluant transport et installation	1 419,51 \$
--	-------------

Fournisseurs : Maxi Métal inc.

Jean-Louis Gosselin inc.

Adoptée

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

13.1. Demandes de dérogations mineures

2012-03-77

13.1.1. Monsieur Réjean Blais

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Blais est propriétaire du lot 3 028 176 au cadastre du Québec, d'une superficie de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix-huit hectares (21 798 ha) situé dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QU'un plan cadastral parcellaire a été émis en décembre 2011, lotissant ledit lot par deux (2) nouveaux lots, soit 4 976 109 et 4 976 110 d'une superficie approximative respective de dix-neuf hectares et soixante-douze centièmes (19,72 ha) et vingt mille huit cent vingt-et-un mètres carrés et six dixièmes (20 821,6 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Blais désire vendre une partie de sa terre et conserver le résidu, sur lequel on retrouve la résidence située à plus de quatre-vingt mètres (80 m) du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives au frontage ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Frontage	45 mètres minimum	19,50 mètres

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à monsieur Réjean Blais la dérogation mineure demandée relative au frontage du terrain situé sur le lot 4 976 109.

Adoptée

2012-03-78

13.1.2. Madame Brigitte Labonté et monsieur Paul Fournier

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Labonté et monsieur Paul Fournier sont propriétaires du lot 3 173 579 au cadastre du Québec, d'une superficie de quatre mille cinq cent vingt-trois pieds mètres carrés (4 523 m.c.), situé dans le rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QU'après l'émission d'un permis pour la construction d'un garage résidentiel en septembre 2007, le plan projet d'implantation n'a pas été respecté conformément audit permis émis et les normes d'implantation n'ont pas été respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Bâtiment secondaire	En cour latérale et arrière seulement, et dans la cour avant adjacente au côté du bâtiment principal à une distance égale ou supérieure à la marge de recul avant prescrite dans la zone 9 m	En cour avant secondaire à 4,65 mètres en marge avant de la rue Roberge

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déjà obtenu une dérogation mineure pour l'implantation dudit garage, mais ont mal situé la ligne de rue pour mesurer la distance de la bâtisse ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à madame Brigitte Labonté et monsieur Paul Fournier la dérogation mineure demandée relativement à l'implantation du garage sur le lot 3 173 579.

Adoptée

2012-03-79

13.1.3. Monsieur Gaston Parent

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaston Parent est propriétaire du lot 3 029 237 au cadastre du Québec, d'une superficie de sept cent vingt-deux mètres carrés (722 m.c.) situé sur la rue Sainte-Geneviève à Saint-Isidore, sur lequel on retrouve une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Parent désire vendre la propriété et libérer le chemin d'accès au reste de la terre situé derrière ladite propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à la superficie et au frontage ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Superficie	1 000 mètres carrés minimum	528,3 mètres carrés
Frontage	20 mètres minimum	18,58 mètres

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à monsieur Gaston Parent la dérogation mineure demandée relative à la superficie et au frontage du terrain situé sur le lot 3 029 237.

Adoptée

14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

14.1. Demandes d'autorisations

2012-03-80

14.1.1. Hydraulique St-Isidore inc.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Couture est propriétaire de Hydraulique Saint-Isidore inc., situé sur le lot 3 028 724 au cadastre du Québec, d'une superficie de six mille trois cent six mètres carrés et trois dixièmes (6 306,3 m.c.) sur lequel on retrouve également la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Couture souhaite transférer l'entreprise à ses fils et relocaliser le bureau administratif à l'extérieur de la résidence, soit dans un nouveau bâtiment à construire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Couture désire acquérir une partie du lot 3 028 097 d'une superficie approximative de six mille cinq cent mètres carrés (6 500 m.c.), propriété de R. Rousseau et Fils SEC afin d'y implanter les nouveaux bureaux de l'entreprise et entreposer le matériel divers en lien avec les activités ;

CONSIDÉRANT QU'en février 2003, la CPTAQ autorisait l'utilisation non agricole d'une partie du lot 3 028 097, soit deux mille six mètres carrés et huit dixièmes (2 006,8 m.c.) pour l'entreposage de matériel et ce, pour une période de dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Marcel Couture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'acquisition d'un terrain contigu à l'entreprise à des fins de construction de bâtiment et d'entreposage.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2012-03-81

14.1.2. Grains L.T.I. inc.

CONSIDÉRANT QUE Grains L.T.I. inc. est propriétaire des lots 3 028 275 et 3 028 276 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent six mètres carrés et huit dixièmes (98 506,8 m.c.) et cent quarante-deux mille cinq cent quarante-huit mètres carrés et cinq dixièmes (142 548,5 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Laroporc inc. est propriétaire du lot 3 028 293 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois cent vingt mille huit cent soixante-deux mètres carrés et six dixièmes (320 862,6 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE Grains L.T.I. inc. désire vendre une partie des lots 3 028 275 et 3 028 276, d'une superficie approximative de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et six dixièmes (11 497,6 m.c.) à Ferme Laroporc inc, laquelle superficie sera contiguë au lot 3 028 293 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lotissement permettra d'améliorer l'exploitation agricole de Ferme Laroporc inc., soit par un accès plus facile à l'entreprise et une possibilité d'augmentation de la production animale et ce, sans pour autant nuire à l'exploitation de Grains L.T.I. inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Grains L.T.I. inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lotissement d'une partie des lots 3 028 275 et 3 028 276.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

15.1. Ronam Constructions inc.

15.1.1. Recommandation de paiement no 8 révisé

Sujet reporté.

2012-03-82

15.2. Achat d'équipement - eau potable

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou les travaux suivants relativement au Centre multifonctionnel :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

1 Exact micro 10 + (analyseur d'eau portatif)
Fournisseur : RBF International ltée

252,95 \$

Adoptée

16. CENTRE MUNICIPAL

16.1. Ancien local de la bibliothèque

2012-03-83 16.1.1. Acceptation - plans préliminaires

ATTENDU QUE par la résolution 2012-02-56, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat de services en architecture concernant le réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque à Dominique Blais, architecte ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les plans préliminaires déposés par Dominique Blais, architecte, relativement au réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque.

Adoptée

2012-03-84 16.1.2. Appel d'offres - travaux de réaménagement

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

17. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun sujet.

18. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

18.1. Promesse d'achat

2012-03-85 18.1.1. Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. a manifesté l'intention d'acquérir des terrains dans le parc industriel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés concernent les lots 4 945 468, 4 945 464 et 3 173 649 au cadastre du Québec, ayant respectivement une superficie approximative de cinquante-neuf mille deux cent douze pieds carrés et soixante-seize centièmes (59 212,75 p.c.), cent dix mille sept cent cinquante-deux pieds carrés et quatre-vingt-quinze centièmes (110 752,95 p.c.) et dix-sept mille quatre cent onze pieds carrés et quatre-vingt-cinq centièmes (17 411,85 p.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités suivantes s'appliquent à ladite acquisition :

- le prix de vente est fixé à cinquante-huit cents cents (0,58 \$) du pied carré, payable comme suit :

- en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, le premier versement devant être fait un (1) an après la signature de l'acte de vente et les autres successivement le même jour de chaque année jusqu'à parfait paiement, le tout sans intérêt avant comme après échéance, ou le remboursement en tout ou en partie avant échéance le solde alors dû au prorata de la superficie vendue ;
- ledit montant fera toutefois l'objet d'un ajustement du prix de vente suite à la production du plan d'arpentage établissant le nombre réel de pieds carrés utilisables par le promettant-acquéreur ;
- l'acte de vente notarié ainsi que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de vendre des terrains au Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc., lots 4 945 468, 4 945 464 et 3 173 649 situés dans le parc industriel, au coût d'environ cent huit mille six cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (108 678,98 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2012-03-86

18.1.2. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu des plaintes concernant l'état lamentable des rues du Menuisier et du Soudeur situées dans le parc industriel ;

ATTENDU QUE la municipalité constate une dégradation prématurée de l'asphalte recyclé sur lesdites rues ;

ATTENDU QU'une expertise effectuée par une firme spécialisée démontre que le matériel recyclé vendu et livré ne rencontrait pas la norme NQ2560-600 applicable aux matériaux de type MR ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore commande à Enviro-Cycle inc. de procéder à l'enlèvement complet de l'asphalte recyclé dans les rues du Menuisier et du Soudeur afin de le remplacer par un produit conforme aux normes et ce, dans les délais requis.

Adoptée

19. STATION D'ÉPURATION

2012-03-87

19.1. Achat d'équipement

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou les travaux suivants relativement à la station d'épuration :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Oxymètre de terrain incluant câble, membranes capuchon, électrolyte, mallette et transport <i>Fournisseur : Hoskin Scientifique ltée</i>	991,15 \$
---	-----------

Adoptée

20. FONDS DU PACTE RURAL 2012

20.1. Demandes de subventions

2012-03-88

20.1.1. Aménagement de l'ancien local de la bibliothèque

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en 2007 la Politique nationale de la ruralité jusqu'en 2014 ;

ATTENDU QUE suite à la signature du nouveau Pacte rural, la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie d'une enveloppe globale de 2 035 451 \$ répartie sur sept (7) ans et distribuée aux municipalités pour divers projets, dont un montant de quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-six dollars (457 826,00 \$) sera disponible d'ici la fin de la Politique pour La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QU'une des orientations premières de la Politique nationale de la ruralité vise à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, assurer la pérennité des communautés rurales et maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'aménagement de l'ancien local de la bibliothèque située sur la route Coulombe, afin de répondre adéquatement aux besoins d'espaces additionnels des organismes communautaires et de loisirs ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs de la Politique nationale de la ruralité ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural 2012» permettant l'aménagement de l'ancien local de la bibliothèque située sur la route Coulombe et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins d'espaces additionnels des organismes communautaires et de loisirs.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2012-03-89

20.1.2. Acquisition de terrain aux fins de parc

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en 2007 la Politique nationale de la ruralité jusqu'en 2014 ;

ATTENDU QUE suite à la signature du nouveau Pacte rural, la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie d'une enveloppe globale de 2 035 451 \$ répartie sur sept (7) ans et distribuée aux municipalités pour divers projets, dont un montant de quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-six dollars (457 826,00 \$) sera disponible d'ici la fin de la Politique pour La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QU'une des orientations premières de la Politique nationale de la ruralité vise à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, assurer la pérennité des communautés rurales et maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'acquisition d'une partie des lots 3 029 189 et 3 173 655 situés dans le rang de la Rivière à des fins d'utilités publiques et plus particulièrement à des fins de parc pour le bénéfice des résidents de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs de la Politique nationale de la ruralité ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural 2012» permettant l'acquisition d'une partie des lots 3 029 189 et 3 173 655 situés dans le rang de la Rivière et ce, à des fins d'utilités publiques et plus particulièrement à des fins de parc pour le bénéfice des résidents de la municipalité et de la région.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

21. DIVERS

21.1. Autres questions

Certains citoyens questionnent relativement à l'état du dossier des soins de santé sur le territoire. Monsieur le maire suppléant donne un résumé de la situation.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Roger Dion, maire suppléant, déclare la séance close.

2012-03-90

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 10.

Adopté ce 2 avril 2012.

Roger Dion,
Maire suppléant

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Roger Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Roger Dion,
Maire suppléant
